Image not found or type unknown

Offre d'emploi non conforme

Par **mfifi77**, le **15/10/2009** à **10:34**

Bonjour,

Je vous explique ma situation :

J'ai commencé un nouveau poste il y a 3 mois, tout était clair lors de mon embauche, c'est un CDI mais pour les arranger , je fais 3 mois en intérim.
Comme vous vous en doutez, à la date fatidique, il me prolonge en intérim en prétextant qu'il y a une baisse d'activité et que le cdi ne sera pas accepté.
J'ai donc eu un avenant pour prolonger mon interim de 3 mois encore , et le motif de recours à l'interim ... c'est surcrois d'activité !
Apparemment c'est monnaie courante chez eux (j'ai des collegues qui sont partis au bout de 2 ans en attendant un cdi qui n'est jamais venu)
Ils ont certainement des raisons valables pour le faire mais je ne suis pas d'accord sur le fait de faire miroiter , promettre des choses, alors qu'ils n'en ont pas le droit.
Bien sur , rien n'a été écrit , excepté l'offre d'emploi parue sur internet que j'ai imprimé, qui stipule le CDI.
Quels sont mes droits ?

Merci pour vos conseils

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés